

LA FRANCE LIBRE

La France aux Français !

Journal Populaire, Républicain, Catholique

Christ et Liberté !

ABONNEMENTS

LYON et Départements limitrophes...	20 fr.	11 fr.	6 fr.
Autres Départements.....	24 fr.	13 fr.	7 fr.

DIRECTEUR : F.-I. MOUTHON

LYON, Rue de la Charité, 48 - RÉDACTION & ADMINISTRATION - 46, Rue de la Charité, LYON

ANNONCES

Les Annonces sont reçues, pour Lyon et la Région, aux Bureaux du Journal, A Paris : Chez M. PRÉVAL, 28, Rue d'Assas

LA JOURNÉE

Au conseil des ministres, qui s'est tenu hier à l'Élysée, M. l'amiral Bousnard a fait signer une promotion d'officiers supérieurs de la marine.

La rencontre annoncée entre le colonel Henry et M. Picquart a eu lieu hier matin à Paris. Le colonel Henry a été légèrement blessé à la main et à l'avant bras.

La Chambre a discuté hier l'interpellation Carnaud, sur le naufrage du « Flachet », l'interpellation Contant sur les billets quart de place des militaires ; l'interpellation Paschal-Grousset sur l'emplacement de l'exposition coloniale de 1900.

Toutes ces interpellations se terminent par le vote de l'ordre du jour pur et simple. La Chambre continue la discussion du budget.

Plusieurs journaux de Paris prétendent être sûrs que le mystérieux suicidé qui disait se nommer Roberty n'est autre que Lemercier-Picard.

Un officier et un soldat français ont été assassinés au Niger ; la Compagnie du Niger envoie des troupes au sultan de Sokoto.

Le « Standard », journal anglais, annonce que l'amiral Skridloff a l'ordre de débarquer le prince Georges en Crète.

Trois anarchistes dangereux ont été arrêtés dans la journée à Nîmes.

Pourquoi est-on Antidémocrate ?

Au point de vue social, les instructions pontificales se heurtent aux intérêts matériels chez beaucoup ; à une ignorance complète de ce qu'est le socialisme et, chez les meilleurs, à des préjugés de la fortune ; à une conception en quelque sorte aristocratique et essentiellement fautive du rôle de l'Église.

Si les travailleurs sont dans une misère imméritée et si leur part dans la répartition des richesses doit être accrue, il est certain que d'autres verront leurs fortunes diminuer. On ne peut concevoir que la classe la plus nombreuse soit avantagée, sans qu'une fraction au moins de ce qu'elle acquerra soit prise aux autres classes. Beaucoup d'entre nous auraient intérêt à ce que l'Église ne remit pas en honneur toute la législation ancienne sur les divers moyens licites ou illicites de s'enrichir.

Mais admettons chez beaucoup de chrétiens le désir sincère d'obéir à l'Église quand elle exigera plus que cette disposition à se soumettre, dont les conseillers doivent actuellement se contenter de la part des préteurs à intérêt.

Beaucoup rougiraient de dire : les prescriptions de l'encyclique *Rerum Novarum* ne me plaisent pas parce qu'elles risquent de diminuer nos revenus ; mais ils repoussent toutes les entreprises nées de l'encyclique, en les dénigrant au nom de socialisme chrétien. Le socialisme n'est plus pour eux, comme pour Léon XIII, l'erreur qui veut supprimer la propriété individuelle, le socialisme devient toute théorie, toute œuvre qui peut avoir pour résultat l'amélioration du sort matériel des travailleurs et surtout leur élévation à un rang trop rapproché de leur dans la hiérarchie sociale.

Une telle ignorance est d'autant plus grave que certains voudraient faire passer pour contraire aux enseignements de l'Église tout ce qui est entrepris en faveur de l'organisation ouvrière proprement dite. On ne veut parfois reconnaître à une association professionnelle le droit d'exister que si elle est placée sous le contrôle de certains riches chargés de veiller aux intérêts de leur classe.

Que des économistes libéraux, que des journaux ou des personnages libéraux-penseurs s'expriment de la sorte, cela se comprend ; mais comment s'expliquer que de pareilles affirmations se rencontrent sur les lèvres de catholiques ?

Cela ne peut tenir qu'à une conception fautive du rôle de l'Église dans la société.

Il ne faut pas se faire d'illusions. Dans notre société riche, qui va à la messe mais ne pratique guère, les intérêts matériels préoccupent plus que le salut individuel ou que la gloire de Dieu. Un trop grand nombre d'hommes riches soutenaient la religion parce qu'elle est nécessaire pour le peuple et, sans s'en rendre tout à fait compte, ils ne lui concédèrent que le rôle de gendarme social. Mais, dans leur esprit, le gendarme spirituel, comme trop souvent le temporel, avait pour mission unique de défendre le droit des possédants contre les entreprises des prolétaires ; il n'avait pas,

au moins au point de vue pécuniaire, la mission de protéger le prolétaire contre le possédant.

Cependant le rôle de l'Église est le même à l'égard de tous. Pour tous elle proclame les dix commandements du Sinaï et, à l'égard de chacun, elle relève des manières différentes de pécher contre leurs prescriptions, à l'égard de tous, elle doit également se montrer sévère.

Beaucoup de prétendus chrétiens ont été surpris, quand l'encyclique a parlé des droits des ouvriers en même temps que de leurs devoirs. Si on conçoit quelque chose « à ces gens-là », entend-on dire, ils se croient tout permis et leurs revendications n'auront plus de bornes.

Les revendications des travailleurs chrétiens auront toujours pour bornes les prescriptions de la justice, qui leur ordonne de respecter la propriété légitime d'autrui. Mais l'Église ne mettra pas de bornes à l'élévation légitime de leur salaire, obtenue par des moyens honnêtes, ni à l'élévation progressive de leur condition économique et sociale.

L'Église n'est pas le « gendarme » de quelques uns ; elle est le gendarme de tous. Tous les hommes lui sont également chers, quelle que soit leur manière de vivre et la situation qu'ils occupent dans la hiérarchie actuelle du monde. Mais elle a un amour de prédilection pour les petits et on ne devrait pas s'étonner de la voir défendre leurs droits et favoriser, sans léser personne, leurs aspirations actuelles vers une moins grande inégalité des conditions.

JEAN COULAZOU.

La "France Libre Illustrée"

Numéro du Dimanche 6 Mars.

SOMMAIRE :

Justice pour tous.....	Jean Paul.
Au jour le jour.....	Henri Lardanchet.
Souvenir d'artiste.....	René Bazin.
Le nez de Choquille.....	Jean Richepin.
23 février.....	Jehan de Trepot.
Histoire de l'impression.....	Jean des Doussières.
La pipe oubliée.....	Alphonse Allais.
A vous tous.....	Victor Hugo.
Distractions du dimanche.....	Calypto.

Nos Dépêches

SERVICES TELEGRAPHIQUES & TELEPHONIQUES SPECIAUX

Informations

REVOCATION DU MAIRE DE RODEZ

Rodez. — On se souvient que M. Lacombe, député radical de l'Aveyron, avait été suspendu de ses fonctions de maire de Rodez, à raison d'irrégularités dans sa gestion municipale.

La suspension vient d'être transformée par décret en révocation.

LE DISCOURS DE BLOIS

Paris. — L'Éclair publie, au sujet du discours du duc de Luynes à Blois, les révélations d'un royaliste, affirmant, sans crainte de démenti, que le discours de Blois, non certainement dans sa lettre, mais dans son esprit, n'est pas l'œuvre personnelle du duc d'Orléans, qu'il ne traduit pas sa pensée, que ce prince n'en a pas eu connaissance et que dans la journée où le duc de Luynes l'a prononcé par conséquent à l'insu du duc d'Orléans, ce discours programme a été remanié deux fois.

LES ADRESSES A L'ARMÉE

Paris. — Le ministre de la guerre, a fait parvenir une lettre personnelle de remerciements aux auteurs des adresses de sympathie pour l'armée.

Le mouvement de protestation contre les attaques dont les chefs militaires ont été l'objet se développe parmi les conseils généraux.

A Neufchâteau, par exemple, les maires, réunis hors séance, ont envoyé une députation chère aux généraux de Bois-deffre et de Pellieux.

De plusieurs autres départements, le ministre de la guerre a reçu le témoignage des sentiments patriotiques exprimés par les membres des conseils de révision.

Les préfets signalent dans leurs rapports au ministre de la guerre, l'excellente impression qu'a produite sur les populations l'affichage du discours de M. Méline.

L'AFFAIRE JOUFFROY-D'ABBANS

Paris. — M. Bertulus a rendu une ordonnance de non lieu en faveur de Marie Chaboud, ex-vicomtesse de Jouffroy-d'Abbans et Souchal, prévenues de tentative de chantage contre un ancien ami de Mme Chaboud.

LA MISSION MARCHAND

Le Petit Journal, complétant nos renseignements d'hier au sujet de la mission Marchand, dit qu'il est autorisé à annoncer, d'après des nouvelles plus récentes encore et de source absolument sûre, que la mission, ayant monté ses canotiers, est tout près du but et que tout le monde, à bord du *Faidherbe*, se porte bien.

ATTENTIONS BRITANNIQUES

Paris. — L'Angleterre possédait déjà dans sa flotte de combat plusieurs bâtiments ornés de noms rappelant les défaites les plus retentissantes de la France,

tels, par exemple, que l'*Assinacourt* et le *Trafalgar*.

Mais l'amiral a jugé que ces témoignages de ses sentiments à notre égard étaient devenus insuffisants et elle a décidé, en conséquence, que trois des croiseurs du nouveau programme porteraient respectivement les noms de *Crécy*, la *Hogue* et *Aboukir*. On n'est pas plus gracieux. A quand le *Waterloo* ?

AU SOUDAN FRANÇAIS

Bordeaux. — Le courrier du Sénégal apporte les nouvelles suivantes :

Un bureau télégraphique et postal a été ouvert le 13 février 1898 à Ouagadougou (Soudan Français) pour le service officiel et privé.

Ce bureau et le point terminus au Soudan de la ligne télégraphique destinée à relier le Sénégal au Dahomey. Cette ligne partira de Saint-Louis par Kayes, Sikasso, Sikoro, San, Yako, Ouagadougou (Mossi) et doit rejoindre par Fada-n'Gourma, la ligne que le Dahomey établit de son côté par Carnotville Kouandé et Pama.

CONSEIL DES MINISTRES

Paris. — Les ministres se sont réunis, ce matin, à l'Élysée sous la présidence de M. Félix Faure.

M. Méline légèrement indisposé, n'assistait pas à la séance.

Le conseil a été consacré à l'examen des interpellations inscrites à l'ordre du jour des Chambres et des diverses questions soulevées par la discussion de la loi des finances.

Le ministre de la guerre a fait signer : 1° Un projet de loi tendant à augmenter le nombre des croix et médailles attribuées en temps de paix au personnel de la réserve de l'armée active et de l'armée territoriale, ainsi qu'aux corps militaires des douaniers et chasseurs forestiers ; 2° un projet de loi portant révision de la loi du 18 mars 1882, en ce qui concerne le cadre des médecins et pharmaciens militaires.

La proposition du ministre de la marine, dont nous avons parlé hier, a été examinée et adoptée par le conseil.

Le conseil a été consacré à l'examen des interpellations inscrites à l'ordre du jour des Chambres et des diverses questions soulevées par la discussion de la loi des finances.

LE DUEL PICQUART-HENRY

Paris. — C'est ce matin qu'a eu lieu à 10 h. 30, dans le plus strict incognito, la rencontre entre le lieutenant-colonel Henry et M. Picquart.

Les adversaires se sont rencontrés dans le manège Dutell, à l'école militaire. Seuls les témoins, les médecins et les combattants étaient présents.

L'homme de corvée qui avait préparé la piste du manège avait été écarté aussitôt sa mission remplie.

Les portes étaient rigoureusement closes. L'arme choisie était l'épée de combat.

À la première reprise, le colonel Henry fut atteint d'une légère égratignure à l'avant-bras, au moment même où son épée avait paru toucher le cou de son adversaire.

M. Ranc, sénateur, témoin de M. Picquart, arrêta le combat, mais ayant constaté que M. Picquart n'était pas touché, le combat continua.

À la deuxième reprise, après un très vif engagement, le colonel Henry fut atteint d'une blessure au coude qui, par sa situation, le mit dans l'impossibilité de tenir son épée et le duel prit fin.

Le colonel Henry, après un pansement sommaire, s'est rendu chez lui, 43, avenue Duquesne, où se trouvait le général de Bois-deffre, chef d'état-major général, qui attendait auprès de Mme Henry l'issue de la rencontre.

Les adversaires, témoins et médecins étaient tous en civil.

LES PROCÈS-VERBAUX

Paris. — On nous communique les procès-verbaux suivants qui ont été rédigés à l'issue de la rencontre :

Le lieutenant-colonel Picquart ayant été gravement blessé par le lieutenant-colonel Henry à l'audience la cour d'assises du 12 février 1898, a prié MM. Ranc et Edmond Gast de demander au lieutenant-colonel Henry une réparation par les armes. Le lieutenant-colonel Henry a répondu qu'il ne constituait de témoins que sous certaines conditions qu'il a exposées dans une note qu'il a remise aux témoins du lieutenant-colonel Picquart.

MM. Ranc et Gast ont alors déclaré, dans une lettre adressée au lieutenant-colonel Picquart, qu'ils n'avaient jugé digne ni de lui ni de leur adversaire de discuter sur la réponse du colonel Henry et qu'en conséquence ils considéraient leur mission terminée.

Dans la soirée d'hier, le lieutenant-colonel Parés et le lieutenant-colonel Boissonnet ont fait savoir à MM. Ranc et Gast que le lieutenant-colonel Henry était revenu sur sa détermination première et qu'il se mettait à la disposition du colonel Picquart.

Dans ces conditions et étant donné par cela même que la note remise par le lieutenant-colonel Henry au lieutenant-colonel Picquart était retirée et doit être considérée comme nulle et non avenue, MM. Ranc et Gast ont accepté de reprendre les pourparlers ; d'un commun accord, la qualité d'offense a été reconnue au lieutenant-colonel Picquart.

Les témoins ont été choisis par les deux adversaires et ont été choisis par les deux adversaires et ont été choisis par les deux adversaires.

Conformément au procès-verbal ci-dessus, la rencontre a eu lieu aujourd'hui, à 10 h. 12 du matin, dans le manège de l'école militaire.

À la première reprise, le lieutenant-colonel Henry a été atteint d'une blessure pénétrante dans la région du nerf cubital, ce qui a entraîné un engourdissement des deux derniers doigts de la main droite. De l'avis conforme des deux médecins et conformément au procès-verbal ci-dessus, les lieutenants-colonels Boissonnet et Parés ont déclaré que le lieutenant-colonel Henry se trouvait en état d'infirmité ; les quatre témoins ont été alors d'accord pour arrêter le combat.

Paris, le 5 mars 1898. (Suiuent les signatures).

Le docteur Gérard-Marchant assistait Picquart et le docteur Dzielowski assistait le lieutenant-colonel Henry.

Les précautions les plus sévères avaient été prises pour que personne ne pût assister au duel. En conséquence, ce matin, à partir de 9 heures, le manège de l'école militaire était clos. L'adjudant de service au quartier avait posé des plantons à toutes les issues du manège pour en interdire l'accès même aux officiers instructeurs.

Le colonel Henry, logé dans le voisinage du quartier, était arrivé le premier avec ses témoins et le docteur Dzielowski, médecin militaire attaché au ministère de la guerre.

À dix heures et demie précises, M. Picquart, ses témoins et son médecin entraient en landau dans la cour du quartier.

Le combat commençait quelques minutes après. Il a été mené par les deux adversaires de la manière la plus vive et la plus courtoise en même temps.

Les fers sont engagés franchement jusqu'au tiers de la lame comme à la salle d'armes.

On combat de pied ferme, rompant très peu de part et d'autre. Les physionomies des deux combattants restent souriantes, ne dénotant aucune animosité.

À la première reprise, sur une riposte du colonel Henry qui passe outre le cou de son adversaire, M. Ranc fait arrêter le combat, croyant M. Picquart touché. Il n'est rien et le duel reprend.

À la deuxième reprise, après un engagement très vif, le colonel Henry est touché au bras.

On arrête le combat. Le docteur Dzielowski et son collègue retroussent la manche de chemise et constatent que la pointe a pénétré assez profondément dans le coude.

La blessure, douloureuse dans ce centre nerveux, a déterminé l'engourdissement des derniers doigts de la main devenue rigide.

En outre, les médecins constatent l'existence d'une autre blessure très légère à la face interne de l'avant-bras droit produite par une sorte de frottement et dont le colonel Henry ne s'était pas aperçu dans la chaleur du combat.

Les adversaires se rassurent, et avant de quitter le manège se saluent sans se serrer la main.

Retour chez lui, avenue Duquesne, après avoir été pansé, le colonel Henry n'a pas eu besoin de s'aliter.

L'INCIDENT TRARIEUX-GRANDMAISON

Paris. — M. Trarieux a adressé hier à M. de Grandmaison la lettre suivante :

Monsieur le député, J'ai attendu toute la journée d'hier une lettre qu'on disait m'avoir été adressée par vous, et mes amis étaient avisés que je me tenais prêt. Je comprends qu'à la réflexion, vous soyez revenu sur un premier mouvement de colère et que vous n'ayez pas écrit dans les journaux de ce matin que tout en vous modérant, vous avez tenu à expliquer qu'elles avaient été un moment vos intentions. Il se serait agi de me rappeler l'exemple donné par mon ancien collègue et ami M. Ganand, dans son duel avec M. le député Mirman et de me notifier que dans votre pensée j'aurais dû moi aussi demander directement raison à M. le capitaine Begouen de son offense.

Permettez-moi, M. le député, de résumer cet arbitrage efficace dans une affaire où je n'ai jamais vu, comme vous, un point d'honneur engagé ; l'opinion que vous exprimez n'est celle d'aucun de mes amis auxquels j'ai soumis la question ; il n'y avait pas de raison pour que je rappellasse à M. de Grandmaison l'état major des injures ne pouvaient personnellement m'atteindre, et dont l'acte n'avait d'importance à mes yeux que comme l'indole d'un état d'esprit qu'il m'a paru nécessaire de signaler.

Recevez, Monsieur le député, l'assurance de ma considération distinguée. TRARIEUX.

LE POURVOI DE ZOLA

Paris. — Les moyens invoqués par la défense pour le pourvoi de M. Zola en cassation seront, entre autres, les suivants :

1° L'incident de Pellieux - Bois-deffre, qui, aux yeux des juristes, pourrait constituer une atteinte aux droits de la défense ;

2° Le premier arrêt de la cour, repoussant la connexité des passages de l'article « l'accusé », incriminés, avec les passages qui ne l'étaient pas ;

3° De très nombreux vices de forme, dont le détail ne pourra être relevé que sur le procès-verbal des audiences, lequel n'est pas encore en possession de M. Labri ;

4° L'insuffisance des motifs des arrêts de la cour, rendus sur les conclusions de la défense.

Il paraît qu'en matière civile ce moyen sera entrainé souvent la cassation.

M. Labri aura très probablement aujourd'hui une entrevue avec M. Mourard au sujet du pourvoi de M. Zola.

Les deux avocats échangeront des vues et procéderont de concert à une sélection dans les moyens à invoquer, afin que M. Mourard se présente devant la cour su-

prême avec une plaidoirie très nourrie, mais très résumée.

On ne croit pas contrairement à l'opinion de plusieurs de nos confrères, que le pourvoi vienne avant le mois d'avril.

LE SÉNAT ET L'ARMÉE

Paris. — Au lendemain de l'incident Trarieux-Begouen, il était intéressant de savoir comment un homme d'esprit et de bon sens, notre confrère, Ernest Judet, juge l'atti tude du Sénat.

M. Judet rappelle qu'après une discussion tendue tumultueuse par certains membres de la Chambre Haute, vraiment trop jaloux de trop ombrageux, le Sénat avait jugé suffisante la punition infligée au capitaine Begouen et déclaré l'incident clos.

« C'est vraiment heureux ! conclut notre confrère.

« Le Sénat en réchauffant la guerre civile pour chercher de futiles triomphes de vanité, en se considérant sans aucun motif comme une caste au-dessus des lois, et de l'opinion, en prétendant qu'un sénateur quelconque est sacré, que tout doit lui être sacrifié, même la paix intérieure, même les intérêts de l'armée, entrerait dans une voie de conflits dangereux.

« Nous ne savons pas ce qu'il y gagnerait, nous savons, nous, ce que nous y perdrons.

« Le Sénat commettrait une faute incalculable en suivant avec docilité une poignée de conseillers détestables de l'espèce Ranc qui flattent et exploitent ses manies un peu sèches pour démolir nos institutions militaires, au lieu de les améliorer, les réorganiser et les fortifier.

« En somme si la publicité venimeuse organisée à propos de la lettre du capitaine Begouen agaçait le Sénat, M. Trarieux seul en est la cause ; tout serait encore dans une ombre discrète si ce bavard majestueux avait résisté au plaisir intérieur d'humilier sans danger un officier de notre état-major.

« En dehors de cette maladresse agressive, il n'y a rien, rien qu'un commencement de lutte entre le Sénat et l'armée, dans le cas où le Sénat aurait épousé les fureurs de Trarieux et les idées de Ranc.

« Le Sénat était obligé de choisir ; être ce qu'il a toujours été ou la prétention d'être jusqu'ici, le Sénat sérieux ou patibulaire, ou devenir simplement la maison de Ranc.

« Si l'État préfère ce prodigieux abaissement, sa défaillance serait lamentable pour tout le monde, pour sa popularité et pour la France. »

Le *Courrier du Soir* affirme que si M. Trarieux n'a pas reçu la lettre de M. de Grandmaison, il lui en a écrit par contre partant d'autres assez nombreuses, conçues en termes des plus injurieux. Bien que quelques-unes d'entre elles fussent signées, ajoute le *Courrier du Soir*, M. Trarieux s'est contenté, sur les conseils de ses amis, de les jeter purement et simplement au panier.

Le *Gaulois* rapporte ce propos que tenait hier M. de Grandmaison au Sénat :

C'est une grande erreur de croire que tout le monde ait pris part dans cette affaire. Au Sénat, beaucoup de nos collègues et moi-même estimons que le Sénat ne devait pas être mis en cause pour une affaire qui ne le regarde pas.

Le même journal rapporte un détail inédit. Si le général Billot avait été amené à se retirer devant un vote de ses collègues du Luxembourg, le Sénat aurait demandé que le portefeuille de la guerre fût confié au général Saussier. « Il y a ajouté le *Gaulois*, une indication qu'il faut retenir pour l'avenir. »

Georges Tulaud, dans le *Matin*, fait les très justes réflexions suivantes :

Ce qui est souverainement ridicule et voltigeur du Luxembourg, le Sénat aurait demandé que le portefeuille de la guerre fût confié au général Saussier. « Il y a ajouté le *Gaulois*, une indication qu'il faut retenir pour l'avenir. »

« Ce qui est souverainement ridicule et voltigeur du Luxembourg, le Sénat aurait demandé que le portefeuille de la guerre fût confié au général Saussier. « Il y a ajouté le *Gaulois*, une indication qu'il faut retenir pour l'avenir. »

« Ce qui est souverainement ridicule et voltigeur du Luxembourg, le Sénat aurait demandé que le portefeuille de la guerre fût confié au général Saussier. « Il y a ajouté le *Gaulois*, une indication qu'il faut retenir pour l'avenir. »

« Ce qui est souverainement ridicule et voltigeur du Luxembourg, le Sénat aurait demandé que le portefeuille de la guerre fût confié au général Saussier. « Il y a ajouté le *Gaulois*, une indication qu'il faut retenir pour l'avenir. »

« Ce qui est souverainement ridicule et voltigeur du Luxembourg, le Sénat aurait demandé que le portefeuille de la guerre fût confié au général Saussier. « Il y a ajouté le *Gaulois*, une indication qu'il faut retenir pour l'avenir. »

« Ce qui est souverainement ridicule et voltigeur du Luxembourg, le Sénat aurait demandé que le portefeuille de la guerre fût confié au général Saussier. « Il y a ajouté le *Gaulois*, une indication qu'il faut retenir pour l'avenir. »

« Quand vous irez chez M. Bertulus, soyez muet. »

Un de nos confrères est allé interviewer le chef du bureau de la mairie du VII^e arrondissement, auquel Roberty Durieu s'adressa pour réclamer des secours.

« Le 17 février, dit-il, Roberty se présente à la mairie et demande un secours. On l'adresse à M. Beaumont, chef de bureau. — « Où demeurez-vous ? demande le fonctionnaire. — « Je reviens d'Amérique, répond Roberty, avec une femme et des enfants. Nous n'avons pas de quoi manger et ma famille attend dans l'église de la Trinité. »

M. Beaumont consulta le maire, M. Risler, lequel fut d'avis de donner 10 francs. Or, le 2 mars, le maire recevait une nouvelle lettre de secours, ainsi conçue :

Monsieur le maire, En qualité de compatriote et d'Alsacien, je me permets de vous exposer ma situation. Je me trouve dans la misère noire ; ma femme est enceinte. J'ai déjà obtenu un secours de vous, je demande un nouveau secours. Si je n'ai pas de réponse par le retour du courrier, j'emploierai un moyen brutal pour en finir avec l'existence, que je ne puis supporter.

Signé : Roberty, 14, rue de Sévres.

« Il fut convoqué à la mairie ; mais, quand il fut présenté on lui opposa certaines difficultés. Cependant, en présence de sa situation, M. Beaumont lui dit de revenir le lendemain 3 mars, lui déclarant qu'il ferait son possible pour lui donner satisfaction. Or, c'est précisément le 3 mars que Roberty s'est donné la mort. Il paraît donc évident que c'est la misère qui l'a poussé à cette extrémité. »

L'enquête a établi que Roberty-Durieu mentait en affirmant arriver de Lyon, car il était impossible qu'un homme, depuis quatre mois à peine à Paris, eût fait un aussi grand nombre de relations.

« Jusqu'à plus ample informé, déclara le *Matin*, Durieu n'aurait sur lui, et non sur ses mystérieux intérêts qui pullulaient autour de la famille Hadamard et des personnes combattant pour la cause du déporté de l'île du Diablot, Durieu est inconnu dans tous les endroits où il disait se rendre habituellement. C'est pourquoi on a la conviction qu'il est un mystificateur. »

Paris. — Un rédacteur du *Temps* s'est rendu à la Morgue avec le sieur Picard qui connut, il y a dix-huit ans, Lemercier-Picard et fut même dépouillé de ses vêtements par lui.

Le procureur de la République et le juge d'instruction proposèrent au rédacteur du *Temps* et à Picard de voir le cadavre exposé à la Morgue et leur déclarer l'identité du suicidé qui fut, aujourd'hui plus de douze pour eux ; ils n'ont plus que certaines vérifications à faire et dans quarante-huit heures au plus tard ils pourront donner des renseignements définitifs.

Le Gouvernement de la Crète</

pour les antisémites, qui comptent dans le conseil 96 membres sur 138.

Le vestiaire de l'Union nationale. — L'Union nationale nous prie de déclarer que son vestiaire n'a rien de commun avec le vestiaire universel dont nous ne connaissons pas d'ailleurs les organisateurs.

Œuvre catholique lyonnaise des projections lumineuses. — M. Laurent Billiet, fondateur de cette œuvre si intéressante et si utile, nous prie d'informer MM. les curés et vicaires de la région que, à dater du 15 mars courant, il prêchera sa collection de vues aux membres de l'œuvre, 8, quai Tilsitt, demande au siège de l'œuvre, 8, quai Tilsitt, à Lyon.

Œuvres offertes sont pour le moment : 1. La Galilée : Caiffa, le Carmel, Nazareth, le Thabor, Tibériade, le lac de Gana, Naïm, le Cananéen, Capernaüm, etc. etc. Tibériade, Magdala, le Cananéen, etc. etc. avec ses saints et ses miracles. 2. Le Jugé : Bethléem, Ain-Karim, Hébron, Jéricho, la mer Morte, etc. etc. Jérusalem, également avec ses miracles et ses saints. 3. Le Jugé : Jérusalem au complet avec le chemin de croix sur la voie douloureuse et chemin de N. S. J. C., du dimanche des Rameaux jusqu'à l'Ascension.

4. Vie complotée de Jeanne d'Arc. Prochainement M. Laurent Billiet pourra présenter des vues aussi que des lanternes et des lampes oxyéthériques et des appareils parlant au gaz acétylène, sans danger et très faciles à manier.

Il publiera également des conférences qui ont eu partout un si grand succès.

Le pont d'Ainay. — Le Salut Public publiait hier sous ce titre un article fort spirituel dans lequel on plaisantait agréablement les magiciens qui depuis quelques jours au travail du vaillant sont malheureusement vrais que les travaux du pont d'Ainay sont à peu près suspendus depuis plusieurs jours.

Nous avons recherché la cause de cet état de choses, qui cause un préjudice énorme aux quarantiers d'Ainay et des Etroits et voici ce que nous avons appris. Un conflit s'est élevé entre l'entrepreneur et l'Administration des Ponts, en ce qui concerne l'utilisation pour les cuilées des pierres des anciennes piles du pont et Messieurs les ingénieurs — saluez encore — s'y opposent formellement. Le conflit est à l'état de suspension, mais l'Administration des Ponts, en attendant que le pont soit remis en état, travaille sur un autre pont, la surveillance d'une demi-douzaine d'ingénieurs.

On ne se moque pas plus carément des ponts que des chemins de fer. Les habitants du quartier Saint-Georges sont obligés de faire un détour par le pont du Midi pour passer le fleuve.

Nous espérons que l'Administration départementale interviendra, d'autant plus que l'on ne saurait sans danger, ainsi que nous l'avons déjà dit avec plusieurs de nos confrères, laisser la Compagnie des Tramways faire, sans le recouvrement de la ligne de Sainte-Paule sur le pont suspendu du Midi, et qu'il importe d'achever au plus tôt le pont d'Ainay pour le livrer à la circulation des tramways électriques.

Comme conclusion, nous aimons à croire que le plastronier du maçon du pont d'Ainay n'y sera pas prolongera pas et que le conflit sera terminé au plus tôt.

La protection du tissage lyonnais. — Aujourd'hui dimanche 6 mars à 2 h. 1/2 du soir, grande réunion publique à la Croix-Rouge, salle de la Brasserie Française, rue des Écoles, 8.

Ordre du jour : D. S. de 7 fr. 50 ; le kilogr. les soieries étrangères.

Le comité régional pour la protection du tissage français compte que tous les ouvriers et ouvrières du tissage et des nombreuses corporations qui s'y rattachent, ainsi que tous ceux qui intéressent le maintien de l'industrie de la soie à Lyon, se rendront en nombre à cette réunion.

La réunion sera présidée par M. Davie, conseiller municipal du 4^e arrondissement, adjoint à la mairie centrale.

Le concours de MM. Fauriens et Rajon, députés, est assuré à cette réunion, à laquelle ont été invités les députés du Rhône et de toute la région lyonnaise, ainsi que différents directeurs de journaux économiques de Paris et de la région.

Vol. — Ce matin, M. Chasselat, négociant rue de l'Hôtel-de-Ville, 51, a constaté que des malfrats s'étaient introduits chez lui pendant la nuit.

Ne trouvant pas d'argent, les malfrats ont bouleversé tous les papiers et ont emporté quelques objets.

Une enquête est ouverte.

M. Magnin, employé au bureau des Messageries du chemin de fer de la Bourgne, a constaté hier soir, qu'un sac de toile contenant des papiers expédiés par le Comptoir d'Escompte et représentant une valeur de mille francs, lui a été dérobé.

Toutes les recherches jusqu'ici ont été infructueuses.

Valens trouvées. — Un agent de police a trouvé rue Longue, un reçu de cinq valeurs s'élevant à 770 fr., délivré à Mme Noblesse, par M. Grignan, agent de change. L'adresse de cette dame n'étant pas connue, les valeurs ont été remises à un employé de la Bourse.

Grand Théâtre. — Pour donner satisfaction à de nombreux demandeurs des spectateurs habitant la banlieue et les quartiers éloignés, la direction donnera ce soir *Sigurd*, du public.

Sigurd ne sera plus joué le dimanche pendant la présente saison.

Théâtre des Célestins. — Aujourd'hui, deux dernières représentations de la *Fille du Tambour-major*, l'intéressante opérette gais à Milan, grand succès avec tambours, musique, etc.

Lundi, le *Bâtard-Rouge*, drame nouveau en 5 actes et un prologue, de MM. Rodolphe Bringer et Gaston Romès.

Mardi, reprise des *Cloches de Corneville*, avec les concours de Mme Tariol-Baugé.

Cirque Ranoy. — Affluence énorme. C'est que ce soir le programme était particulièrement brillant. Mlle de Brailly, Mlle Jee, Mlle de Brailly ont particulièrement soulevé les applaudissements.

Les chevaux dirigés par M. Alphonse Rancy que les meilleurs entraîneurs distingués ont élevés, sont en pleine santé.

Mais le clou de la soirée, c'était le sauteur Jean Higgins, champion du monde de vous savez bien ses exploits, mais ce serait les admirer. Allez les voir, et vous reviendrez charmé, émerveillé.

GENTIANE FRANÇAISE Apéritif hors pair

Communications diverses

Lyon-Sténographe, organe des sténographes de la région lyonnaise. — Administration 13, rue Pouteau à Lyon.

Le « Lyon-Sténographe » est en vente dans tous les kiosques au prix de 0 fr. 15 le numéro.

Société des parfaits pêcheurs à la ligne. — Le comité a l'honneur de prier les sociétaires de bien vouloir retirer leurs permis, mercredi 9 mars, au siège de la Société, 17, rue de la République.

Les nouveaux sociétaires sont priés de même temps de remettre leur demande de permis au plus tôt.

LES STATIONS DE CHEMINS DE FER

Paris. — M. Turrel, ministre des travaux publics, vient d'adresser aux administrateurs des compagnies de chemins de fer une circulaire priant de multiplier progressivement dans la plus large mesure, dans les stations, les inscriptions indiquant aux voyageurs le nom des gares au moment de l'arrêt du train.

Pour atteindre ce but, il conviendrait, dit la circulaire, de multiplier et de rendre plus apparentes les inscriptions placées sur les bâtiments des gares, c'est-à-dire de répéter le nom de la station un nombre de fois suffisant le long des trottoirs à l'heure où les trains sont visibles qui seraient éclairés la nuit.

Mouvement Judiciaire

L'Officiel publiera demain un mouvement judiciaire.

Sont nommés : Juge d'instruction à Toulon, M. Gain, substitut à Nice ; Substitut à Nice, M. de Catalogne, procureur à Digne ; Procureur à Digne, M. Blanc du Collat, procureur à Châteauneuf ; Procureur à Châteauneuf, M. Pellissier, substitut à Aix ; Substitut à Aix, M. Demargue, substitut à Grasse ; Substitut à Grasse, M. Charrier, juge suppléant à Marseille ; Suppléant à Marseille, M. Granier, avocat à Avignon, M. Colondre, juge d'instruction à Uzès ; Juge d'instruction à Uzès, M. Aeram, juge d'instruction à Largentière ; Juge d'instruction à L'Argentière, M. Paul, substitut à Trévoux ; à Montpellier, M. Montell, substitut à Clermont-Ferrand ; substitut à Clermont-Ferrand, M. Navarre, substitut à Tarascon ; substitut à Tarascon, M. Rolland, juge suppléant à Marseille ; à Montpellier, M. Aubert, juge à Rochecouart ; Juge à Rochecouart, M. Lisle, juge d'instruction à Montélimar.

Sont nommés juges suppléants dans les tribunaux de 1^{re} instance d'Anney : M. Haugo, ex-magistrat d'Autun, M. Polin, avocat à Grenoble, M. Brouillet, juge suppléant à Montélimar.

M. Dufour, juge à Montélimar, remplira les fonctions de juge d'instruction à son siège.

LE MAUVAIS TEMPS

Genève. — La neige est tombée en abondance sur une grande partie de la Suisse française. Par suite d'une tourmente le grand chalet de la station centrale s'étant effondré, les communications télégraphiques seront suspendues pendant plusieurs jours. Ce télégraphe a été également endommagé.

Prises. — Une violente tempête sévit sur le plateau des Cévennes. La neige mesure en certains endroits cinquante centimètres d'épaisseur.

ARRESTATION D'ANARCHISTES

Nîmes. — Le commissaire spécial a arrêté aujourd'hui trois anarchistes reconnus dangereux, dont deux, Lecca et Ricci, sont italiens. Le troisième est un nommé Pascal.

Il y a quelques mois, Lecca, détenu à Toulon pour faits anarchistes, s'évada avec un de ses co-détenus, sans qu'il ait pu les retrouver. Au moment de son arrestation, Lecca a crié : « Vivent les martyrs de Montjuich ! Vive Cuba libre ! Vive l'anarchie ! »

Lecca, Ricci et Pascal ont été écroués à la maison d'arrêt.

MON MOLIN FRÈRES 85, rue Hôtel-de-Ville — Place des Jacobins Maison Spéciale de LINGERIE Haute Nouveauté POUR DAMES ET POUR MESSIEURS

UN HOMME EMPOISONNÉ

Dijon. — Un épouvantable accident s'est produit dans un café de la rue des Roses. Deux consommateurs étaient attablés dans la grande salle du café lorsque survint M. Guignot, habitué de la maison, qui s'installa à une table voisine.

M. Guignot, un peu excité, avisa une bouteille enveloppée de papier contenant un mélange de bromure de potassium et de nitrate d'argent que l'un des consommateurs, n'importe de son métier, avait déposé sur une table.

Il versa du contenu de cette bouteille dans un verre et d'un trait but ce mélange sans se rendre compte exactement de ce qu'il absorbait.

M. Guignot après avoir bu, resta comme les consommateurs s'aperçurent de ce qu'avait fait M. Guignot et lui prodiguèrent leurs soins.

Tout fut inutile, et un quart d'heure après il expira sans prononcer une parole. M. Guignot, âgé de 69 ans, ancien officier, était chevalier de la Légion d'honneur.

REMEDE MERVEILLEUX

des MOINES BÉNÉDICTINS DU PRIEURÉ D'OUVERAUX pour guérir promptement et radicalement : Anémie, Pâles, Vertiges, Maux d'estomac, de Poitrine, Constipation, Convalescence, Langueur, etc. etc. — Prix : 50 centimes. — Pharmacie de la Vierge, 10, rue de la République, LYON.

DÉPARTEMENTS

RHONE

Villefranche. — Foire. — Demain lundi, foire aux chevaux et marchés aux petits porcs sur la place Claude-Bernard.

Arrestations. — Décidément notre région est infestée de vagabonds. La police de notre ville vient d'en arrêter encore deux, les sieurs Battaille Aïx, 21 ans, et Denis Amédée, 19 ans, poursuivis pour vagabondage.

Tarare. — Accident. — Jeudi, un accident est arrivé à M. Thimonier, des Sauvages, qui était venu faire soler du bois à la scierie mécanique de M. Bernard, menuisier.

En voulant retirer un morceau de bois pris dans la scie, Thimonier a eu deux doigts de la main droite coupés à la hauteur de la 1^{re} phalange.

Après un pansement à la pharmacie de l'hôpital, il a pu retourner à son domicile.

LOIRE

Saint-Etienne. — Harmonie de Saint-Etienne. — Par suite d'indispositions de plusieurs artistes, le concert qui devait avoir lieu aujourd'hui est renvoyé à une date ultérieure.

Les cambrioleurs. — Un malfaiteur inconnu s'est introduit la nuit dernière vers minuit et demi par escalier et effraction dans le débit de tabac tenu par Mlle Vaila Maréchal, de Tarard, 1, où il a dérobé une somme de vingt francs dans le tiroir de la banque.

Accident de voiture. — Le sieur Martin, tripler, rue de Roanne, 128, conduisait ce matin, à huit heures, un cheval attelé à une voiture à deux roues. Le cheval s'est emballé devant les Halles et, malgré les efforts du conducteur, l'animal a descendu au galop la place des Ursules. Devant le théâtre, il a renversé deux personnes : la demoiselle Caroline Coste, 15 ans, rue de la République, 7, et la dame Marie Ollier, 65 ans, rue de la République, 7. Cette dernière a été assez gravement contusionnée.

Le docteur Granjon-Rozet, appelé, a donné à la victime de cet accident les soins que nécessitait son état.

Un mauvais sujet. — Le nommé André C..., âgé de 21 ans, mineur, rue Tarentaise, 34, a été arrêté sous l'inculpation d'ivresse manifeste, injures, menaces et violence à l'égard de ses parents.

Accident de travail. — Le nommé Auguste Aras, âgé de 34 ans, mineur, demeurant rue du Soleil, ayant fait une chute pendant son travail, se l'est approprié. La main gauche a été blessée à la jambe gauche, a été transporté à l'hôpital, où il a été admis d'urgence.

Domestique indolent. — La jeune Mélanie Buisson, domestique chez la dame Samedon, ayant vu traîner sur un meuble un billet de cinquante francs, se l'est approprié. La maîtresse, informée du vol, a arrêté la jeune Buisson, qui se lamente à la honte actuelle sur la paille humide des cachots.

Firminy. — Les suites d'un accident. — Le sieur Chantard qui avait été blessé par suite de l'explosion d'une chaudière est mort ce matin des suites de cet accident.

Bard. — Grave accident. — Avant-hier, M. Rondel, adjoint au maire, était en train de tailler un arbre, lorsque sa hache dont il se servait le frappa violemment au côté gauche de la tête et lui détacha une partie de l'oreille.

M. Rondel a reçu les soins d'un docteur immédiatement appelé.

Dernière Heure

Commission des Douanes

Paris. — La commission des douanes a entendu M. de Saint-Quentin sur la proposition tendant à élever les droits actuels de douane à 30 francs sur les chevaux et de 20 francs sur les poulains étrangers.

Après discussion, la commission a adopté le principe de la proposition et a fixé ainsi les droits : Chevaux entiers ou hongres et juments au-dessus de 5 ans : par tête, 200 francs au tarif général et 150 francs au tarif minimum ; Chevaux entiers ou hongres et juments au-dessous de 5 ans : par tête, 150 francs au tarif général et 100 francs au tarif minimum ; Poulains : par tête, 75 francs au tarif général et 50 francs au tarif minimum.

La commission a ensuite adopté un rapport de M. Rousset concluant à l'adoption de la proposition Boudenot portant le droit sur les pailles de bois à 2 francs au tarif général et à 1 fr. 50 au tarif minimum.

Un archevêché à Madagascar

Rome. — On assure que parmi les propositions faites par le gouvernement français au Saint-Siège pour le prochain consistoire, il y a l'institution d'un archevêché à Madagascar.

Cet archevêché aurait pour évêchés suffragants les deux vicariats apostoliques qui existent déjà.

Chronique électorale

Châlons. — M. Dureau, vice-président du conseil de préfecture, porte sa candidature à une élection législative dans la 1^{re} circonscription de Maçon contre M. Dubief.

Le duel à l'étranger

Bucarest. — Dans l'affaire du duel entre MM. Filippesco et Lahovary, dont nous avons dit le dernier, le tribunal correctionnel vient de condamner M. Filippesco à six mois de prison. Il a acquitté les témoins du duel.

Français et Anglais au Niger

Liverpool. — Le colonel Lugard est parti aujourd'hui pour l'Ouest Africain, pour rejoindre son nouveau poste de commissaire anglais et de commandant dans le territoire de l'interland, du Lagos et du Niger.

Le colonel Wilcocks commandant en second est parti avec lui.

Le colonel Lugard se rend à Okoua où sera son quartier général. Le délai de sa mission n'est pas encore fixé. Le quartier général au bout de quelque temps sera porté plus haut sur le Niger. On ne pense pas dans les sphères officielles qu'il y a à redouter des conflits sur le Niger soit avec les Français, soit avec les indigènes.

On s'attend à ce que la question du Niger soit résolue d'une façon satisfaisante à Paris.

Le vapeur *Bénin*, qui emporte le colonel Lugard, a pris une grande quantité de munitions de guerre et d'approvisionnement.

Avant de s'embarquer, le colonel Lugard, dans une interview, a déclaré que les traités conclus par lui dans le Borgou sont bons, valides et justement conclus à tous les points de vue. La Compagnie du Niger les a soumis au gouvernement qui les a approuvés après examen.

Le colonel a dit en terminant : « On n'avait jamais vu jusqu'à présent dans l'histoire du partage de l'Afrique une nation venir examiner et critiquer les traités antérieurs conclus par une puissance amie avec les chefs africains. »

Un officier et un soldat assassinés Akassa. — Des nouvelles reçues ici annoncent qu'un officier et un soldat français ont été assassinés à Iilo sur le moyen Niger. Le meurtrier a été arrêté et fusillé.

Des troupes de la Compagnie du Niger sont parties de Lokoja le 4 mars pour Sokoto afin d'aider le sultan dans sa résistance contre l'occupation des Français, si ceux-ci refusent de repasser le Niger.

Les Suites du Procès Zola

DUEL PICOQUART-ESTERHAZY Paris. — Le bruit court ce soir que les témoins du colonel Piquart, se basant sur diverses considérations résultant de son affaire avec le colonel Henry et des situations respectives des parties en présence, déclinaient en son nom le cartel du commandant Esterhazy.

D'autre part, le *Soir* dit que les témoins d'Esterhazy et de Piquart ont eu une entrevue dont rien n'a transpiré.

Paris. — Les témoins de M. Piquart refusent une réparation de leur client à M. Esterhazy, ceux de celui-ci ont insisté pour exiger les raisons de ce refus et délaçé qu'ils tendraient leur réponse jusqu'à demain 5 heures.

FIN DES DEPÊCHES DE NUIT

ÉTAT CIVIL DE LYON

FUNÉRAILLES DU 6 MARS 1898

Premier arrondissement. — Emille MOY-ROUD, 6 ans, rue Tables-Claudiennes 32, 1.9 h. ; Claude LYON, tisseur, 64 ans, rue Mottet-de-Gérando, 8, f. 1 h. ; Vve Roudet, née Décaud, sans profession, 62 ans, église Saint-Thomas, f. 1 h.

Deuxième arrondissement. — Vve Limouzin née Perrin, rentière, 84 ans, rue Ravat, 20, f. 9 h. ; Epouse Chapuis, née Néron, sans profession, 56 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. ; Philippe Thévenard, sculpteur, 73 ans, Hôtel-Dieu, f. 7 h. ; Louise Miremond, 1 mois, Charité, f. 7 h. ; Epouse Savinot, née Antrais, sans profession, 59 ans, rue Crudé, 46, f. 8 h. ; Marie Baud, rue Centrale, 12, f. 2 h. ; Yvonne Varchoud, 1 an, Charité, f. 3 h.

Troisième arrondissement. — Vve Eymath, 79 ans, rue des Asperges, 48, 5 h. ; Vve Ilugnot, concierge, 72 ans, rue Janget, 3, 7 h. ; Rombl, manoeuvre, 48 ans, ch. Gerland, 59, 8 h. ; Bp. Picard, 80 ans, rue de la Madeleine, 3, 9 h. ; Uerrasso, Régis, repris, de com., 73 ans, 0, rue Vaucluse, 10, 1 h. ; Viol Angèle, 1 an, rue Boileau, 2-8, 11 h. ; Vve Violette, 55 ans, route d'Heyrieux, 176, midi ; Merle Alphonse, graveur, 49 ans, rue Monecy, 107, 1 h. ; Bérard Pierre, typographe, 29 ans, 141, 1 h. ; de Saxe, 9 h. ; Champagne, tailleur, 30 ans, rue Sébastien-Grégoire, 33, 3 h. ; Gondon Louis, forrier, 62 ans, rue Duguesclin, 270, 4 h. ; Grimaud François, 78 ans, 6, ch. Saint-Priest, 4 h.

Quatrième arrondissement. — Philippe Brever, sans profession, rue de l'Éclaire, 43, f. 8 h. ; Albert Jehl, mécanicien, 49 ans, hospice Croix-Rouge, f. 10 h. ; Jean Archambault, tisseur, 41, hospice Croix-Rouge, f. 3 h. ; Pierrette Perrot, bouillonneuse, 32 ans, rue Saint-Augustin, 52, f. midi ; Etienne Gianni, rentier, 63 ans, rue de la République, 1, f. 4 h.

Cinquième arrondissement. — Jean-Baptiste Montigny, charpentier, 43 ans, Antiquaille, f. 10 h. ; Veuve Monnerot, née Rigens, 83 ans, rue de la Bombarde, 10, f. 2 h. ; Léon Simonet, 1 an, quai Pierre-Scize, f. 4 h.

Sixième arrondissement. — Joseph Châlet, employé de commerce, 23 ans, cours Vitton, 102, f. 7 h. ; Jules Ferrer, empl. de commerce, 24 ans, avenue de Noailles, 29, f. 9 h. ; Justin Maral, 32 mois, rue Garibaldi, 54, f. 11 h. ; Cécile Janin, 17 mois, rue Louis-Blanc, 4, f. 10 h. ; Epouse Maréchal, née Barral, couturière, 48, rue Grillon, f. 1 h. ; Veuve Morel, 82 ans, place Morand, 15, f. 3 h.

Spectacles & Concerts

GRAND-THÉÂTRE. — Aujourd'hui dimanche, 6 mars, *Sigurd*. Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

THÉÂTRE DES FRISTINS. — Dimanche 6 mars *La Fille du tambour-Major*. Bureaux à 7 h. 1/2. — Rideau à 8 h.

ALON DE BELLECOUR. — Ouvert de 9 à 5 h. Le lundi, de 2 à 5 h. Tous les soirs éclairage électrique des salles, de 8 à 10 heures.

THÉÂTRE KANZY. Avenue de Saxe. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, et jeudis et dimanches à 8 h. Représentations variées.

Au programme : Mlle Petresku, danseuse sur les mains ; Les chiens géants, présentés par Crozier, les célèbres Cow-Boys du Far-West ; Miss Bliss, etc.

Toutes les représentations sont terminées par une *chasse au Wagon-Ara*, avec chevaux pleureurs, et la dernière irrévocable sera donnée vendredi 18 courant.

THÉÂTRE RODOLPHE-GUILLAUME, cours du Midi. — Tous les soirs à 8 h. 1/2, jeudis et dimanches à 8 h. Représentations variées avec toutes les attractions nouvelles.

Au programme : Les célèbres Relampagos, Max Hill, la gracieuse équilibriste sur le fil de fer, superbes chevaux dressés, présentés par M. Rodolphe Guillaume, directeur ; Mlle Léa, courue de haute école. Tous les clowns et Augustes, etc.

AVIS. — La salle est chauffée et complètement à l'abri des intempéries.

MUSIQUE MILITAIRE. — Tous les jours, de 2 h. à 3 h., au kiosque de la place Bellecour, concert.

TOUR MÉTALLIQUE DE FOURVIÈRE. — Tous les jours, ascension ; panorama magnifique. Prix : 1 franc.

MARCHÉS

MARCHÉ AUX FOURRAGES

Lyon-Guillotière, 5 mars 1898. Foin 1^{er} choix... les 100 kilos 7,25 à 8, » — ordinaire... 6, » à 7, » Luzerne 1^{er} choix... 6, » à 7, » — ordinaire... 5,50 à 6, » Paille de seigle... 6, » à 6,25 — d'avoine... 6, » à 6,25 Droits d'octroi non compris.

ISSUES Son... les 100 kilos 11, » à 11,50 Fournages... 11,25 12, » Rendues à Lyon.

MARCHÉ AUX FARINES

Paris, 4 mars 1898. Marques de Corbeil... 159 k. 65, » à 66, » Marques de choix... 65, » à 66, » Premières marques... 65, » à 67, » Bonnes marques... 62, » à 64, » Marques ordinaires... 61, » à 62, » Marque de 159 kil. bruts, toile à rendre, franco comptant av. 1/20 d'escompte. Les 25 marques n'ont pas varié, elles sont à 62 fr. le sac de 159 kil.

DEUX ORPHELINES

Paul BOURCHET 17, rue Centrale (angle rue Grenette, 7) et en LYON Grande Spécialité de COSTUMES et Articles 1^{er} Commun

TOILETTES complètes pour fillettes, depuis 3,50 TOILETTES gargonnettes chemise, cravate, gilet, pour... 2,95 Gilets, Lèves, Chapelets, Aumônières, Brassards, Cotonnons, etc.

RAYONS DE BLANC CONFECTIONS, LAINAGES considérablement agrandis Grande Mise en Vente des Nouveautés de la Saison

NOTA. — Les réductions et considérables Agrandissements signalés plus haut effectués dans les Magasins Aux Deux Orphelines, ont permis de donner un plus grand développement aux achats ; ils engagent vivement les acheteurs à les visiter et à se rendre compte par eux-mêmes de la qualité et de la nouveauté de nos marchandises, qui peuvent défier toute concurrence comme regards de Choix, modicité des Prix et qualité des Marchandises.

DEUX PASSAGES

LUNDI 7 MARS et Jours suivants EXPOSITION SPÉCIALE ET MISE EN VENTE DES Étoffes Nouvelles pour le Printemps

Étoffes de fantaisie, Lainages, Tissus noirs Draperies, Soiries, Foulards, Indiennes

ROBES, MANTEAUX & CONFECTIONS

En raison de nos bonnes et anciennes relations avec les GRANDES MAISONS de fabrique, nous avons traité pour cette saison des affaires plus importantes que jamais en marchandises de qualité supérieure, avec l'exclusivité garantie pour les dernières créations.

Nous invitons donc les Dames à nous honorer de leur visite, certains que nous sommes de pouvoir leur offrir des ASSORTIMENTS SANS RIVAUX à des prix dont l'EXTRÊME BON MARCHÉ défie toute concurrence même si on les compare aux prix dits de liquidation.

Envoi FRANCO d'échantillons. --- Expédition FRANCO à partir de 20 francs.

GRAND BAZAR DE LYON

Lundi 7 Mars et Jours suivants CRÉATION D'UN COMPTOIR SPÉCIAL et GRANDE MISE EN VENTE de CHAUSSURES A PRIX UNIQUES

Hommes 8.25 Bottines à boutons, mégis, claque vernie, forme Carnot, coussu. Bottines à boutons, mégis, claque veau, forme Carnot, coussu. Bottines à lacets, mégis, claque veau, forme Carnot ou nouvelle, coussu. Bottines à clastiques, mégis, claque veau, forme Carnot ou nouvelle, coussu. Crambe veau, une pièce, bout rond, coussu. Crambe mégis, bout vernis, bout rond, coussu. Richelieu veau, forme Carnot, coussu. Richelieu vernis, forme Carnot ou nouvelle, coussu. Richelieu mégis, chevre, chevre matelée veau jaune, forme Carnot ou nouvelle, coussu, etc., etc., etc.

Dames 7.25 Bottes mégis, bout vernis, devant vernis, lacet ou boutons, coussu. Richelieu vernis, forme droite ou de travers, coussu. Richelieu mégis, chevreau, bout vernis ou

Secret de l'abbé Césaire

PAR

Léon de Tinseau

Mary, s'écria-t-elle, je suis outrée! Si l'on se contentait de ne rien me dire, ce serait supportable. On en fait autant pour toutes les jeunes filles à un certain moment. Mais, en vérité, ma famille me prend pour une sottise.

je préfère pour les rideaux de ma chambre. Et tout cela ne vous dit rien? — Non, en vérité. Et à vous? — Moi, cette dissimulation m'exaspère. Au lieu de me dire tout simplement: ma chère petite, on va te présenter le marquis de Montrupert, n'est-ce pas un jeune homme, mais qui serait disposé à s'établir à Saint-Eutrope si l'affaire s'arrangeait!

qui ont l'intention louable d'être dans leur lit bien avant l'aube. Roger d'Uzel arriva seul, très essoufflé, très rouge, ce qui était sa façon d'être pâle. Miss Wood, au piano, commençait une valse. Il se précipita vers Sabine, l'enleva plutôt qu'il ne l'invita et se mit à tourbillonner avec elle au grand effroi des assistants sérieusement menacés par l'écoulement probable du colosse.

— Eh bien! vous allez voir si c'est pour lui que je l'ai mise! Soudain, la jeune fille s'arrêta en poussant un léger cri et en s'appuyant de la main sur la robuste épaule de son vaiseur. On l'entoura; les questions pleurent de toute part. — Je me suis tordue la cheville, dit-elle, asseztoujours Maurice, porte moi dans ma chambre.

naît quelque chose de si intense, de si manifestement fasciné, que le prudent baron crut utile de lui frapper sur l'épaule. — Doucement, mon neveu, fit-il. Ce n'est pas celle-là que tu épouses.

Dieu sait combien le scandale eût duré si Mme des Touches, prévenue en ce moment avec Maurice. Au premier coup d'oeil, ils virent l'homme et l'autre dans la paupière un frémissement singulier qui échappa à tout le monde, se clairvoyant pour son âge. Quant à flair non plus, elle alla droit au groupe, tournant vers miss Wood: — Mademoiselle, si vous êtes assez reposée, je vous serais obligée de vous remettre au piano.

(A suivre.)

SOUVENIR DE LA GUERRE DE CRIMÉE

Beaucoup de soldats qui ont fait la guerre de Crimée ont disparu, aussi, en ce moment de rencontrer quelquefois un de ces vieux braves et d'écouter ces intéressants récits. Le siège de Sébastopol se passait, il y a cinquante ans, et aucun des Français qui ont été à Malakof. Toutefois c'est uniquement à cause de la date que nous rappellons cet événement. On en verra plus loin le raisonnement.

est produit par l'acide urique qui se trouve à l'état de poison dans le sang. Il n'a pas d'autre cause. L'acide urique est un produit de la dyspepsie ou indigestion et de rhumatisme. En second lieu, le rhumatisme se développe sans que ce soit la vraie cause — sous l'influence de la fatigue, de l'humidité, et d'une nourriture indigeste; ce que l'on rencontre infailliblement dans un camp. Conclusion: Une mauvaise digestion, qu'il ne soupçonnerait peut-être pas, jointe à une situation qui le rendait constamment exposé aux intempéries de l'air, occasionna ses attaques de rhumatisme et de goutte. Les conditions d'existence changeant, le mal se calma et dormit pendant de nombreuses années. En 1888 l'indigestion et la dyspepsie (c'est-à-dire le canal alimentaire) se réveillèrent, et la maladie commença à se manifester par des douleurs dans les articulations, et les symptômes de la goutte, et de la dyspepsie, apparurent de nouveau. Le traitement, non basé sur de réelles données scientifiques, échoua, et la maladie se développa de plus en plus. Ce cas est donc aussi clair que le jour. M. Girard avait la goutte, dit-il, comme d'excellentes passe-temps; mais si les inconvénients qui résultent de cette vie en plein air ramènent encore une fois ses rhumatismes, il en connaîtra la véritable cause.

Étude de M. VERRIER, notaire à Lyon, rue de la République, n° 28.

Vente amiable

Magnifique terrain à bâtir en face des rues Garibaldi, de l'Abondance et du Château Supérieur: 2.650 mètres environ. Mise à prix: 434.000 fr. (soit environ 49.50 le m. car.) MAISON DE RAPPORT: rue Garibaldi, 272. Revenu brut: 3.337 francs. Mise à prix: 50.000 fr. PROPRIÉTÉ: chemin de Baraban, 97. Revenu brut: 2.404 francs. Mise à prix: 38.000 fr. MAISON ET COUR: chemin de Baraban, 99. Revenu brut: 1.600 francs. Mise à prix: 14.000 fr. MAISON ET COUR: chemin de Baraban, 91. Revenu brut: 1.887 francs. Mise à prix: 16.000 fr. MAISON ET COUR: chemin de Baraban, 93. Revenu brut: 1.680 francs. Mise à prix: 14.500 fr. PETITE PROPRIÉTÉ: d'agrément, avec emplacement à bâtir, située chemin de Baraban et rue Turbil, comprenant maison, pavillon et jardin. Superficie: 10 ares environ. Mise à prix: 15.000 fr. Adjudication au mercredi 16 mars 1898, à 1 heure et demie, en la chambre des adjudications des notaires de Lyon, sise avenue de l'Archevêché, n° 2.

AUX MÉNAGÈRES ET CUISINIÈRES

Fournitures générales pour pâtisseries, confiseurs et cuisiniers. — Moules et ustensiles de toutes sortes. Argenterie. Cuivrierie. Essences et parfums, vanilles, Huiles d'olives et autres. Vins fins et liqueurs. — Choix des meilleurs livres de pâtisserie et de cuisine. BON MARCHÉ EXCESSIF SANDER, 48, Rue Dubois, LYON

Polices remboursables à 100 fr. Coûtant 5 francs au Comptant ou 6 francs à terme, payables en 60 mois. SOCIÉTÉ MUTUELLE FRANÇAISE. Pour favoriser le développement de l'épargne par la reconstitution des capitaux. Siège social: 2, Rue du Bât-d'Argent, 2, Lyon.

A VENDRE Occasion: ORGUE A TUYAUX Bourdon, 8 plaques; dulciana, 4 plaques; bagelot, 2 plaques; timbale; 4 jeux coupés en demi-jeux; 7 registres; 4 octaves 1/2; soufflerie à pieds ou indépendante; transporteur; facteur: Beauport, de Lyon. En parfait état, belle façade, tuyaux de montre, longueur 1 m. 60, profondeur 1 m. hauteur 2 m. Prix: 700 francs.

STATUES DE ST ANTE DE PADOUÉ NOUVEAU MODÈLE RECOMMANDÉ. STATUES RELIGIEUSES EN TOUS GENRES, CRÉER POUR NOËL, ETC. ETC. Envoi de photographes sur demande. BARBAIN, statuaire, place Saint-Jean, 11, LYON.

Toile Souveraine JULIE GIRARDOT J. BAIION, Pharmacien 50 ans de Succès. Contre Douleurs Plaies & Blessures. TOILE SOUVERAINE. Exiger sur la toile le timbre de garantie de la TOILE SOUVERAINE. Pharmacie: avenue de Bugey, 5, 25 1° LYON.

MAISON SILVAN, FONDÉE EN 1816 GVE POUZET-SILVAN, SUCCESSION. Fabricant d'appareils de Médecine, Orthopédie, Bandages ALIMENTATION DES ENFANTS et des malades par le lait stérilisé, préparé chez soi avec économie et sûreté, en employant le Stérilisateur G. POUZET. Système de bouchon stérilisateur s'adaptant à n'importe quel flacon et utilisant un récipient quelconque. Prix: 1 fr. 25.

AUX 4 BLASONS MALAVAL Graveur en tous genres Lyon, passage de l'Hotel-Dieu, 24, Lyon. Timbres de paroisse, Cachets, Armoiries, Articles pour dessiner la propreté, Plaques pour bicyclettes, Plaques d'enseignes.

RECHERCHES Renseignements confidentiels. — Enquêtes Missions Françaises et Étrangères. Maison fondée et dirigée par M. RAYBAUD ex-chef enquêteur depuis quatre ans par démissionnaire. Bureaux: 25, rue Centrale. Cabinet de 10 heures à 11 heures et de 4 heures à 6 heures. DIPLOME DE MÉDAILLE DE VERMEIL. Seule Maison de ce genre, en France, ayant obtenu une récompense.

Petites Affiches Économiques

PARAISANT DEUX FOIS PAR SEMAINE Au prix uniforme de 25 centimes la ligne. Ces demandes comprennent: les demandes et offres d'emplois, les locations, les ventes de fonds, de maisons, de terrains et les autres divers affaires. Elles sont reçues exclusivement au bureau de la « FRANCE LIBRE », 43, rue de la Charité, de 8 heures du matin à 7 heures du soir.

Immeubles On achèterait Maisons à Lyon ou près Lyon, de 30 000 à 50 000 francs. Rien des agences. — N° 1008, au Journal. A vendre, terrains près Lyon. Diverses situations. Depuis 3 fr. le mètre. Immeubles de 9 000 à 200 000 fr. Lyon et banlieue. Rien des agences. — N° 236, Journal. A vendre, terrains près Lyon. Diverses situations. Depuis 3 fr. le mètre. Immeubles de 9 000 à 200 000 fr. Lyon et banlieue. Rien des agences. — N° 256, au Journal. A vendre, maison neuve avec jardin, au portes de Lyon. Rapport 750 fr. Prix 16 000 fr. Ecrire 230, Journal. A vendre, maison neuve, cour, jardin, entre deux stations tramways. Banlieue de Lyon. Bon air. Convendrait à famille. Prix, 17 000 fr. — Ecrire 230, Journal. A vendre, coteau Sainte-Foy, belle vue, bon air, près tramways, petite propriété, 10 pièces, jardin, fruits, vigne, asperges, ombrage, cour, eau, dépendances. Prix, 23 000 fr. Facilité de paiement. Ecrire 232, au Journal. A vendre, avenue des Ponts, petite maison neuve, 4 pièces, pour enfants au-dessous de 15 ans. Recommandée par le Journal. — D. G. Homme sérieux demande emploi dans maison pour faire les recouvrements et les courses. — S'adresser 26, chemin de la Mouche, M. Blain. A céder, de suite, dans bon quartier, café-brasserie. 25 ans d'existence. Recettes, 60 à 80 fr. par jour. Prix 12 000 fr. Mobilité de sa valeur. Maladies. Facilités de paiement. — N° 1008, au Journal. A céder Lingerie de 500 fr. à 2 000 fr. Bons choix à faire. — N° 1440, Journal. A céder de suite 4 café-comptoir, au centre de Lyon. Prix 6 000 fr. Bonne petite affaire. — S'adresser au bureau du Journal. Prêts hypothécaires, de 10 000 fr. à 150 000 fr. Intérêts modérés. Rien des agences. — Journal, n° 3120. A St Michel. Teinture et dégraisage, 4, rue Vaubert. Travail soigné, livraison rapide, prix modérés.

MEUBLES DE LYON Meilleurs et meilleur marché que les MEUBLES DE PARIS Fabrication garantie, brevets s. o. d. g. Maison HENRI BONJOUR et C° AU COLOSSE DE RHODES LYON, 42-44, cours de la Liberté, 42-44, LYON. Sièges, Tentures, Laques, etc. Nos articles sont faits sous les yeux du client. INSTALLATIONS COMPLÈTES.

BOURSE DE PARIS du 5 Mars

Table of stock market data for Paris, including columns for various stocks, bonds, and exchange rates.

BOURSE DE LYON du 5 Mars

Table of stock market data for Lyon, including columns for various stocks, bonds, and exchange rates.